



Ma banque a procédé à un prélèvement irrégulier sur notre compte

Par **Iolatix**, le **10/01/2008** à **14:35**

Bonjour,
Une banque peut-elle prélever de l'argent sur votre compte, pour son propre compte, sans vous en informer au préalable?
Explication rapide : dans le cadre de notre emprunt immobilier, nous avons obtenu de la banque deux choses : 1/ report de la première mensualité 3 mois après déblocage des fonds; 2/ les intérêts générés par ce report lissés sur la totalité du prêt.
Or, nous constatons que 15 jours après déblocage des fonds, il nous a été prélevé ces fameux intérêts sans nous avoir prévenu à l'avance ni nous avoir fait signer le moindre document (ils se seraient rendu compte qu'il n'était pas possible de procéder au "lissage" en question mais ne nous ont pas prévenu!).
Ont-ils le droit de faire cela? avons-nous le moindre recours?? merci beaucoup de votre réponse. et bonne année!